Dispensé de timbrage Aurillac CC

Le Bulletin Syndical

SNUipp-FSU 15

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Trimestriel supplément 2 au numéro 52 de sept, oct, nov 2006 Prix : 0,5 € Abonnement : 4 €

DÉPOSÉ LE 10/11/2006

SOMMAIRE

P2: Permutations informatisées : des changements. Évaluations CE1: attention danger
P3: Lecture:désinformation RESF
P4: Direction d'école :ne cédons pas
P5: CDEN et Pont de l'Ascension : les enjeux du dialogue.
P6: Réunion d'information syndicale du 22 novembre

DIRECTION : NOUS NE CÈDERONS PAS !

JOURNÉE NATIONALE
LE 22 NOVEMBRE

DANS LE CANTAL, ACTION DEVANT L'IA

"Le Bulletin Syndical "
SNUipp-FSU 15
Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC
Section du Cantal
Siège social : Bâtiment de l'Horloge
7 Place de la Paix 15 000 Aurillac
Tél : 04 71 64 03 35
e.mail : snu15@snuipp.fr
Site : http://15.snuipp.fr/
Directeur de publication : Michel MARCHE
ISSN : 1243-7913
CPPAP : 0508 S 07946
Imprimé par nos soins

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 15. Conformément à la loi du 06/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant. en vous adressant au SNUipp 15, Bât. De l'horloge, Place de la Paix, 15 000 Aurillac, Tel 04 71 64 03 35

EDITO :

Quelle drôle d'atmosphère et quelle drôle d'époque.

Non seulement la France mais l'Europe entière semble partagée entre deux sphères qui ne parviennent plus à s'entendre : d'un côté des peuples qui s'efforcent de trouver leur voie entre problèmes sociaux et inquiétudes sur l'environnement, et de l'autre des classes dirigeantes (monde politique, hauts fonctionnaires, grand patronat) qui semblent aveugles et sourds à la réalité du monde, enivrés de pouvoir et d'argent, obsédés, têtus, cyniques et ambitieux.

Il est légitime de s'en inquiéter, mais il serait dommage de ne pas voir que les réactions de colère ou de révolte, même si elles sont parfois mal orientées, sont toutefois signe que les populations ne baissent pas les bras, ne se résignent pas, et restent dans l'attente d'autres alternatives.

Suivant ce même schéma, l'Éducation Nationale en France souffre de ses ministres successifs, qui, de Claude Allègre à de Robien, en passant par Ferry et Fillon, manient le discours populiste et le dénigrement sans être capables si peu que ce soit d'améliorer le système éducatif.

Pendant ce temps, non sans difficultés mais avec une remarquable obstination, enseignants et parents maintiennent comme ils le peuvent le navire à flot et s'efforcent de bâtir une école digne de leurs exigences et de leurs attentes.

Il est remarquable que malgré bien des campagnes agressives, la scission ne s'est pas faite entre enseignants et parents (la population a plutôt une bonne opinion de l'école), la guerre sur la méthode globale n'a pas eu lieu (le public dans une large majorité a compris que cette querelle était dépassée) et que loin d'adhérer au discours systématiquement anti-fonctionnaire, de plus en plus de citoyens, y compris des sympathisants de droite, réclament un maintien des services publics et en premier lieu de l'école publique.

Il y a bien là un terreau fertile sur lequel appuyer nos réflexions et qui peut guider nos actions. Ce n'est pas si mal, et c'est sans doute plus porteurs d'espoir que ce que l'on pourrait croire.

Erik Rousseaux

REUNION D'INFO SYNDICALE

Le Mercredi 22 Novembre
De 9H00 à 12H00

Attention, la réunion aura lieu au centre des congrès
Entre rue des Carme et Place de la Paix)

À 12h00, action Direction devant l'IA

CHANGEMENT DE DÉPARTEMENT PAR PERMUTATION INFORMATISÉE

ATTENTION : MODIFICATION DES BARÉMES.

Le calcul des barèmes pour les permutations informatisées a été profondément modifié.
Il favorise désormais de façon très significative les rapprochements de conjoints.
Mais attention, les certificats de concubinage ne sont plus pris en compte, et les PACS ne sont valables que si les deux partenaires ont souscrit une déclaration d'imposition commune. Il est encore temps de régulariser sa situation avant le 31 décembre 2006.
Pour connaître l'ensemble des nouvelles règles, vous pouvez consulter notre site départemental (**http://15.snuipp.fr/)** ou nous téléphoner pour nous demander la version papier de ce document.
Pour faire vous-même le calcul de votre barème:

http://www.snuipp.fr/calculs/permutations/form_permutcalnat.html

Calendrier des opérations :

Du 23/11 au 13/12 saisie des voeux sur Iprof

10 janvier: date limite de retour des confirmations de demande et des pièces justificatives

23 février: date limite pour les demandes d'annulation et modification de candidature.
date limite des dernières demandes déposées au titre du rapprochement de conjoints (ceci concerne uniquement les couples dont le conjoint est muté postérieurement à la fermeture du serveur)
fin mars résultats communiqués par le SNUIPP de votre département et par Iprof

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire.

Utilisation par le ministre des évaluations CE1: danger !

Pour la première année, les évaluations des élèves de CE1 sont généralisées dans toutes les écoles de France. Et les premiers résultats semblent inquiétants... (avant une analyse plus approfondie.)

Selon les témoignages de collègues dans de nombreux départements des problèmes majeurs apparaissent : les épreuves retenues (et les instructions en matière de codage de résultats), ainsi que leur nombre (103 items au lieu de 30), mettent en difficulté une proportion d'élèves sans commune mesure avec les résultats des années précédentes.

Dans certains départements, un nombre non négligeable de classes affichent un pourcentage d'élèves identifiés "en grande difficulté" supérieur à 60%.

Curieusement, dans le Cantal, les témoignages semblent moins alarmistes, mais il semble que, conscients des difficultés, certains collègues aient un peu aménagé la passation des consignes.

Dans une période marquée par une campagne massive du Ministre visant à montrer une "faillite" du système, on ne peut qu'être inquiet de l'utilisation qui peut être faite dans l'opinion des résultats de ces évaluations.

Plusieurs éléments ne peuvent que renforcer cette inquiétude:

--le calendrier très resserré et l'annonce de diffusion fort opportune des résultats en décembre…

- La formulation du courrier du ministère disant qu'il faut *" fournir au Ministre les informations prévues dont il a besoin"* ... et non pas à la DEPP, première concernée par une utilisation des résultats…

- La forme du retour (fiche très simpliste recensant simplement des nombres d'enfants en difficultés lourdes ou légères) : quelle utilité pour permettre une amélioration de la réussite de tous les enfants?

Le SNUipp rappelle aux collègues que dans la logique du blocage administratif, les résultats n'ont pas à être renvoyés à l'administration.

Les résultats de ces évaluations, comme toute opération du même type, doivent être manipulés avec beaucoup de prudence et réservés à des utilisations pédagogiques dans l'école.

LECTURE :

Communiqué de presse

SGEN-CFDT, SE-UNSA, UNSA-EDUCATION, SI.EN-UNSA, SNPDEN, SUP-RECHERCHE, FSU, SNUIPP, SNES, SNEP, SNPIEN, SNESUP, FERC-CGT, UNSEN-CGT

L'autoritarisme, les expressions provocatrices, les inspections sur ordre, les menaces de sanctions du ministre de l'Éducation nationale ont créé un climat détestable en cette rentrée. Pour y mettre un terme, les organisations syndicales signataires avaient arrêté, le 20 octobre dernier, le principe d'un réaction forte des personnels.

En ce début novembre, elles constatent les signes d'un changement positif dans l'expression du ministère sur les questions liées à la lecture. Elles y voient la conséquence de la mobilisation des personnels enseignants, enseignants-chercheurs et des corps d'encadrement.

Ces signaux d'apaisement doivent être confirmés par l'abandon des menaces de sanction.

Pour les organisations signataires, les défis que doit relever le service public d'Éducation en matière d'intégration et de réussite de tous les élèves nécessitent des relations de coopération et de confiance entre parents, enseignants et responsables de l'Éducation nationale.

Elles attendent du ministère de l'Éducation nationale qu'il confirme par ses actes l'évolution engagée. Il doit engager un véritable dialogue sur l'ensemble des questions qui sont aujourd'hui l'objet de conflits.

Elles appellent les collègues à rester vigilants et solidaires.

Paris le 9 novembre 2006

Lecture : information et désinformation

Vous vous souvenez tous de la « publicité » de SOS éducation parue dans la Montagne il y a quelques semaines.
Dans la journée, nous avions publié une réponse unitaire (intersyndicale et avec les associations péri éducatives) que nous vous avions envoyée par mail.
La Montagne a fait paraître un article lundi 30 octobre. L'article est de bonne qualité, malheureusement ce communiqué unitaire n'en faisait pas partie…

L'info suivant relève-t-elle du même procédé et ne s'agirait-il pas d'une nouvelle attaque réactionnaire vantant les mérites de la méthode syllabique bientôt à Aurillac ? À voir…

L'université inter-âge de haute Auvergne organise mercredi 13 décembre à 15h30 au Centre des Congrès une conférence avec le Pr Lucien Israël, spécialiste du cerveau et auteur entre autres de « cerveau droit, cerveau gauche »
D'après nos infos, ce professeur serait un fervent adversaire des méthodes globales et pas vraiment un supporter de Rolland Goigoux et des « pédagogistes ».

Ainsi, l'association "Famille-Ecole-Education", acteur très actif dans la polémique pour le retour au B-A-BA pur, partisan d'une retour "à une école où les professeurs enseignent et où les élèves apprennent" comme le précise l'invitation, organisait le 26 avril un "colloque" parisien sur le "fonctionnement cérébral et l'apprentissage". (source le café pédagogique)
"On sait depuis longtemps que les inspecteurs traquent les partisans de la méthode syllabique" y proclame Lucien Israël (de l'Institut !) avant d'expliquer que la méthode globale était une ineptie, par rapport aux connaissances sur le fonctionnement du cerveau…

Plus personne aujourd'hui ne défend la méthode globale, mais attention à ne pas pratiquer des amalgames et encore une fois taper sur les enseignants pour des raisons réactionnaires.
N'hésitez pas à aller apporter la contradiction lors de cette conférence (entrée libre pour les adhérents de l'université inter-âge, 7€ pour les non-adhérents)

RESF (Réseau ecole Sans Frontière)

Le réseau local RESF continue son travail, et le SNUipp et la FSU y prennent toute leur place.
Sur les 3 familles ayant déposé une demande de régularisation dans le cadre de la circulaire du 13 juin, une a été régularisée dans ce cadre-là, une deuxième (famille de Marmiers) vient de l'être pour raison humanitaire, par décision du Préfet.
Ne reste plus que la famille mongole dont le fils est scolarisé à Jules Ferry (que vous avez peut-être vue dernièrement dans un reportage de France3)
Nous attendons toujours une décision du Préfet.
Pour mémoire, lors de notre dernière entrevue, les services de la préfecture nous avait dit que le dossier était très « défendable » mais que cette famille ne serait pas régularisée, si elle l'était, en même temps que la famille angolaise de Marmiers.
On peut donc encore espérer…

Vous vous souvenez de la mobilisation autour d'Afzal fin 2005. Elle avait conduit le Préfet à lui accorder une carte de séjour, mention vie privée et familiale. Cette carte arrivant à expiration le Préfet a refusé de lui renouveler, pour raison de mauvaise intégration professionnelle.
S'agissant d'une carte « vie privée et familiale », le procédé nous paraissait attaquable au tribunal administratif(TA). Mais le TA a confirmé la décision du Préfet, disant en substance que quand on est un immigré, on doit « avaler des couleuvres » et s'asseoir sur le droit du travail. (C'est sûrement ça l'immigration choisie de Nicolas Sarkozy !)
Afzal va certainement recevoir dans les jours qui viennent son arrêté de reconduite à la frontière, le mettant dans une situation des plus précaires.

Autre famille suivie par le collectif : la famille tchétchène arrêtée au petit matin ce printemps pour être reconduite en Pologne où ils avaient eu la malchance d'être controlés lors de leur transit et où ils devraient selon les accords de Dublin déposer leur demande d'asile. Nous demandons pour eux la possibilité de déposer une demande d'asile à Aurillac. La préfecture pourrait accepter, mais en procédure prioritaire, ce qui n'est pas acceptable.
Cette famille vient d'être prise en charge par une commune rurale du Cantal, les enfants sont scolarisés depuis la rentrée de Toussaint et le maire de la commune a annoncé au sous-préfet de la circonscription que sa commune prenait cette famille sous sa protection.
Peut-être un atout supplémentaire pour que la Préfecture revoit sa position.

La prochaine réunion du collectif aura lieu mercredi 25 octobre, à la CGT à 18h.
Une soirée de convivialité et de soutien est en prévision pour début décembre, nous vous en tiendrons informés.

Alain Poignet

DIRECTION ET FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES
NE CÉDONS PAS !

Panique au ministère : alors que de Robien pensait s'être débarrassé à bon compte de la question de la direction, il est obligé de reconnaître que seulement 70% des enquêtes de rentrée lui sont parvenues. Chiffre maximal, sans doute gonflé, et incluant les données recueillies par les IEN qui en sont réduits à faire eux même le boulot.
Face à cette impasse, des IA menacent dans certains département de prendre des sanctions contre les directeurs. Ordre du ministre ou simple intimidation, nos organisations nationales réagissent vivement, et nous prenons le relais dans les départements.

Communiqué de presse national SNUipp-SGEN
Journée nationale d'actions le 22 novembre 2006

Le SNUipp-FSU et le Sgen-CFDT confirment que le protocole d'accord sur la direction d'école, qu'ils n'ont pas signé, n'a aucunement réglé les questions du fonctionnement et de la direction des écoles. Contrairement à ce qu'affirme le ministère, le mouvement des directeurs et directrices d'écoles se poursuit. Les menaces et le recours à l'autoritarisme n'y feront rien : 30% des enquêtes de rentrée, malgré les pressions du ministère, sont toujours bloquées et le ministre propose aux organisations syndicales … d'ouvrir à nouveau des discussions sur la fonction du directeur d'école, le statut de directeur et le fonctionnement de l'école. Les statistiques partielles que publiera la DEPP seront donc approximatives

Le Sgen-CFDT et le SNUipp-FSU rappellent l'urgence de répondre à la demande de temps de décharge et de reconnaissance de la fonction.

Le SNUipp-FSU et le Sgen-CFDT appellent les collègues à maintenir les modalités de blocage administratif des enquêtes lourdes. Ils appellent leurs organisations départementales à faire du mercredi 22 novembre une journée nationale d'actions.

Dans le Cantal aussi l'action se poursuit

Après l'accord intersyndical signé en octobre par les syndicats SNUipp, SGEN, SUD éducation, CGT et FO, le blocage administratif tient bon dans le département.

Le 22 novembre est organisée une journée d'action à Paris. Le 22, c'est aussi le jour de la Réunion d'Information Syndicale sur le temps de travail.

A 12h00, nous invitons tous les collègues, directeurs ou non car nous sommes tous concernés, à se rassembler devant l'IA pour la photo de presse.

La proposition est bien sûr transmise à tous nos partenaires syndicaux.

M de Robien prétend avoir réglé cette question,
il apprendra en lisant la presse qu'il n'en est rien.

Compte rendu du CDEN du 18 octobre.

« M le Préfet, Mme l'Inspectrice d'Académie, le respect se mérite, même en démocratie. »

C'est sur cette déclaration commune, et totalement excédés que les représentants de la FCPE, l'UNSA, et la FSU ont quitté la salle Jean Moulin, où se tenait le CDEN de rentrée qui avait commencé ½ heure plus tôt.
Passés les premiers points à l'ordre du jour, il est vite apparu que plus encore que d'habitude, l'écoute et le respect mutuel dont prétendaient se prévaloir le Préfet et l'Inspectrice d'Académie n'étaient pas à l'ordre du jour de leur côté. Petites phrases choquantes et attitudes hautaines ont tôt fait d'amener nos organisations à la conclusion qu'elles n'avaient plus rien à faire en ces lieux.

Quelques exemples :
A une remarque de l'UNSA sur la nécessité de prendre en compte dans la carte scolaire les postes de remplaçants ou ceux des RASED et pas seulement les postes devant élèves, le Préfet répond d'un air hautain que l'important est bien qu'il y ait un maître dans chaque classe et que les communes commencent d'ores et déjà, *« comme il est normal »,* à prendre en charge l'accompagnement d'élèves qui en ont besoin (sic!).

A une remarque du SNUipp sur le fait que les instances CTPD et CDEN ne sont pas consultées sur les points qui les concernent comme cela devrait être, l'IA répond, concernant le calendrier scolaire, qu'elle a consulté « certains directeurs », les IEN, des chefs d'établissement et le conseil général.
« Certains directeurs et les IEN » ne sont pas représentatifs de la profession ni des parents d'élèves lui fait-on remarquer.
L'IA s'enferre en affirmant que non, il n'y avait pas de directeurs finalement, mais les IEN sont bien les représentants des enseignants (re sic!!).

Sur la carte scolaires et son refus de discuter sur la situation de Ladinhac et St Etienne de Maurs le 22 septembre au matin en CTPD (2nd degré) alors que le soir même elle allait prendre la décision d'attribuer des demi postes à ces écoles, sa réponse est floue, mélange les dates et répond finalement à côté de la question.

Après quelques phrases et réflexions de cet acabit, choqués par de telles attitudes, nos représentants ont demandé une interruption de séance (l'une des personnes restée à ce moment-là dans la salle rapporte avoir entendu le préfet dire assez haut pour être entendu par tous : « Ils peuvent s'en aller, on en à rien à faire, de toute façon le CDEN est commencé et ne peut plus être annulé ». Quelle élégance et quel souci de la démocratie !)

Après un rapide échange dans les couloirs de la préfecture, nos organisations ont décidé sans état d'âme de quitter la séance à peine entamée, estimant qu'une telle absence de dialogue et une attitude si ouvertement méprisante ne méritait pas que l'on perde plus de temps.

Vos délégués SNUipp-FSU au CDEN : Alain Poignet, Christian Piganiol, Erik Rousseaux.

LES ENJEUX DU DIALOGUE

Ce qui s'est passé lors du dernier CDEN (Voir ci-contre) est grave. Il ne s'agit pas là d'une simple anecdote ou d'un coup de gueule pour la forme.
Les instances que sont le CDEN, les CTPD ou les CAPD sont supposés être des lieux de dialogues et de négociation. Les élus que nous sommes y siègent pour y défendre les points de vue de la profession.
Depuis quelques temps, il apparaît de plus en plus évident qu'une guerre est menée contre cette représentativité.
Des campagnes médiatiques anti syndicales sont orchestrées laissant entendre que « les syndicats dirigent tout » et qu' « ils s'opposent aux changements nécessaire ».
Ces campagnes ont en grande partie échoué. Les syndicats français ont assez peu d'adhérents globalement mais restent cependant écoutés et bénéficient d'un bon coefficient de confiance des salariés.
Dès lors comment les attaquer ? En ne les prenant plus en compte, les décrédibilisant ainsi auprès de la profession, et en essayant de convaincre que la règle du chacun pour soi est plus souhaitable qu'un système de représentativité.
Comme si les salariés avaient intérêt, dans le long terme, à négocier seul à seul avec leur patron, ou avec leur hiérarchie dans notre cas.
Les dérives de tels systèmes sont connues et évidentes : injustices, favoritisme, chantage, pressions. On est alors très proche des systèmes mafieux.
Si ceux qui occupent les postes les plus élevés ne respectent plus les règles du jeu, notre démocratie ne sera bientôt plus qu'une apparence, avec des instances de dialogue sans poids réel et des représentants sans interlocuteurs, ne laissant plus d'autre choix à l'expression des populations que la révolte et d'éventuelles violences.
C'est pourquoi nous devons continuer à défendre le droit de la profession à être entendue, et tous ensemble à faire respecter la représentativité de ses élus.
C'est une question de démocratie, tout simplement.

Erik Rousseaux

MANIPULATION DU CALENDRIER SCOLAIRE : LE FAIT DU PRINCE

Voici un exemple symptomatique de la manière de procéder de notre IA, sans qu'on sache si elle a reçu des ordres en ce sens ou si elle agit de son propre chef.
Nos organisations syndicales avaient réclamé que la modification du calendrier soit à l'étude concernant le pont de l'ascension, et qu'une décision soit prise en CTP en temps voulu, c'est-à-dire en mai ou juin 2006 (ou au plus tard en septembre) pour l'année suivante.
Une discussion sur ce point aurait sans aucun doute permis de trouver un consensus, comme cela se fait dans d'autres départements.
L'IA, après la cacophonie qu'elle avait organisée l'année précédente, s'est déclarée hostile à toute nouvelle expérience… pour finalement annoncer sa décision unilatérale au CDEN d'octobre. Les récupérations imposées les mercredis après midi ne satisfont personne. La semaine de début février va être particulièrement chargée avec des élèves fatigués et excités à l'approche des vacances. Les municipalités devront organiser cantines et garderies en conséquence, tous ceux qui ont des activités les mercredis après-midi devront les faire passer au second plan.
Vos caprices coûtent chers à tout le monde, Madame l'Inspectrice !

1/2 JOURNEE D'INFORMATION SYNDICALE MERCREDI 22 NOVEMBRE de 9h00 à 12h00 AU CENTRE DES CONGRES

A l'ordre du jour : le Ministre et la méthode globale
« Base élève »: outil de gestion ou moyen de contrôle?
Direction d'école : les enjeu d'une lutte de 7 ans et plus.
Et bien sûr toutes les infos locales.

A 12h00, photo de famille devant l'IA
pour rappeler au ministre que la grève de direction continue
et que tous les collègues sont solidaires

CONSIGNES POUR LA 1/2 JOURNEE D'INFORMATION SYNDICALE

♦ **Est-ce un droit?** Le décret 28-05-82 relatif à l'exercice du droit syndical prévoit explicitement ces réunions. Les inspecteurs d'académie sont destinataires d'une note ministérielle leur demandant de favoriser la tenue de telles réunions.

♦ **Qui peut participer ?** Tous les instituteurs, PE, PEGC, syndiqués ou non, titulaires ou non, de tout le département, ont le droit de le faire.

♦ **Est-ce qu'on est payé ?** Cette demi-journée n'est pas une grève. C'est un droit, elle est donc rémunérée.

♦ **Qui doit-on prévenir ?** Le bureau départemental a informé l'Inspectrice d'Académie. Chaque participant avertira son IEN et préviendra également les parents d'élèves. Cf. modèle de lettre ci-contre.

♦ **Les enfants doivent-ils être accueillis ? NON**. Prévenez **le SNUipp** de toute tentative de pression.

♦ Une attestation de présence à la RIS sera distribuée à tous les participants.

♦ Prévenez parents, directeurs, collègues, IEN, le plus tôt possible.

Ce n'est pas une faveur honteuse mais un droit qui ne demandera qu'à disparaître s'il n'est pas utilisé.

MODELE DE LETTRE AUX PARENTS

Madame, Monsieur,
Le décret relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique prévoit une heure d'information syndicale sur le temps de travail (D. n° 82447 du 25.05. 82.)
Les enseignants ne sauraient être écartés de ce droit reconnu par ailleurs pour tous. Ce droit prend dans les écoles la forme de 2 demi-journées par an. Pour cette année scolaire une demi journée aura lieu le mercredi 22 novembre 2006.
Votre enfant n'aura donc pas classe ce jour-là.
Soyez persuadés que nous utiliserons au mieux ce temps pour construire une école de qualité, assurant à tous le meilleur avenir.

Signature

Lettre à l'IEN

NOM:……
Prénom:……..

À Mme l'Inspectrice (Mr l'Inspecteur) de l'Éducation Nationale
Circonscription de……

Objet : participation à la réunion syndicale du 22 novembre 2006

Madame, (monsieur)
En application des dispositions du décret 82-447 du 28 05 82 relatif à l'exercice du droit syndical, j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUipp le mercredi 22 Novembre 2006 à Aurillac.

Date et signature.